

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENTS -
DISPOSITIFS PIG ET OPAH RU MULTI SITES

Direction Attractivité Economie Emploi
- Urbanisme opérationnel
Numéro : 2021-D-384

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n° 253 du conseil communautaire du 30 mars 2017 portant l'extension du dispositif de lutte contre l'habitat indigne aux 38 communes de GrandAngoulême,

VU, la délibération n° 305 du conseil communautaire du 27 septembre 2018 portant intervention de GrandAngoulême en complément des subventions de l'ANAH pour la mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du dispositif Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »,

VU, la délibération n° 130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

VU, l'arrêté n° 37 du 11 août 2020 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux (P.I.G. « Habiter Mieux »).

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 31 871,83 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul au paiement et du plan de financement du projet transmis par l'ANAH. En cas de taux de cofinancement du projet supérieur aux taux prévus dans le règlement de l'ANAH, le montant des aides de GrandAngoulême pourra être révisé à la baisse.

Article 3 – Afin de garantir la protection des données personnelles des bénéficiaires, l'annexe 2 ne sera publiée et transmise uniquement aux personnes en charge de leur exécution.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal – article 204 2270.

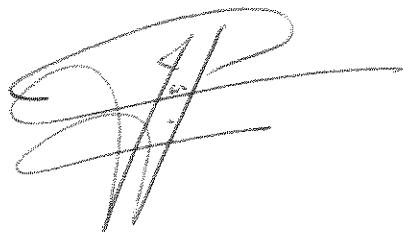
Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 7 JAN. 2022

P/Le Président,
Le Vice-Président,

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le - 7 JAN. 2022
Publié ou notifié,
Le

- 7 JAN. 2022



Hassane ZIAT

Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême		AMO	Total participation	Type d'intervention
		Taux	Montant			
016010123	18 053,88 €	10 % plafonnés à 2 000 €	1 805,39 €	0,00 €	1 805,39 €	Sortie de précarité énergétique
016010055	17 667,90 €		1 766,79 €	0,00 €	1 766,79 €	Sortie de précarité énergétique
016009762	7 497,92 €		749,79 €	217,00 €	966,79 €	Sortie de précarité énergétique
016010075	30 000,00 €		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	Sortie de précarité énergétique
016010078	25 708,64 €		2 000,00 €	217,00 €	2 217,00 €	Sortie de précarité énergétique
016010089	17 665,24 €		1 766,52 €	217,00 €	1 983,52 €	Sortie de précarité énergétique
016010016	30 000,00 €		2 000,00 €	217,00 €	2 217,00 €	Sortie de précarité énergétique
016010106	16 853,22 €		2 000,00 €	217,00 €	2 217,00 €	Sortie de précarité énergétique
016010068	6 700,78 €		670,08 €	217,00 €	887,08 €	Sortie de précarité énergétique
016010114	16 510,00 €		1 651,00 €	0,00 €	1 651,00 €	Sortie de précarité énergétique
016010110	30 000,00 €		2 000,00 €	217,00 €	2 217,00 €	Sortie de précarité énergétique
016009592	20 854,39 €		2 000,00 €	217,00 €	2 217,00 €	Sortie de précarité énergétique
016010108	28 279,30 €		2 000,00 €	217,00 €	2 217,00 €	Sortie de précarité énergétique
016010044	23 601,90 €		2 000,00 €	217,00 €	2 217,00 €	Sortie de précarité énergétique
016010119	14 360,00 €		1 436,00 €	217,00 €	1 653,00 €	Sortie de précarité énergétique
016010000	28 760,38 €		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	Travaux lourds
016010069	14 222,55 €		1 422,26 €	217,00 €	1 639,26 €	Sortie de précarité énergétique
TOTAL	346 736,10 €		29 267,83 €	2 604,00 €	31 871,83 €	